

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2026**

Convocation : 19 mai 2026

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Didier LERIQUE, Pauline NAVET, Alain
ANDRIAU, Sergiane PORTIER, Jean-Marc LEMMET, Valérie CHOLLET, David
DUMINIL, Michel JACQUIN, Stéphane GIBAUT, Cécile RABANY, Ludivine
MARTINAUD, Yonis GBADAMASSI, Mélanie REBBATI

Patrice BISSONNIER, Brice SOULIVONG, Marie GUIGNARD

Absent excusée : Nadine CAREL qui a donné pouvoir à Brice SOULIVONG

Secrétaire : Yonis GBADAMASSI

DEL-2026-34 : TARIFICATION DE L'ACCUEIL DES MERCREDIS

L'Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires présente les modalités actuelles de fonctionnement de l'accueil des mercredis (périscolaire) : inscription au forfait trimestriel, réservations au trimestre, tarification au trimestre et selon le nombre d'enfants (délibération 2025-12 du 10 mars 2025).

Des modifications tarifaires ainsi que le mode de réservation ont été travaillées par la commission « enfance jeunesse/affaires scolaires » et sont proposées au vote du conseil municipal.

Il est proposé d'uniformiser le tarif de l'accueil des mercredis en mettant en place une réservation et une tarification à la journée, afin de pouvoir libérer des places pour les familles qui ont besoin de ce service, et respecter au maximum la capacité de la structure en présentiel.

Tarifs accueil du mercredi : tarif par enfant (suppression du tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants) ; tarif incluant la garderie avant et après l'accueil du mercredi

Pour les familles domiciliées sur la commune :

Avec ATL	:	Quotient familial < 401	3€/ par enfant/par mercredi
		Quotient familial de 401 à 700	3€50/ par enfant/par mercredi
Sans ATL		Quotient familial > à 700	4€/ par enfant/par mercredi

Pour les familles domiciliées hors commune :

Avec ATL	:	Quotient familial < 401	4€/ par enfant/par mercredi
		Quotient familial de 401 à 700	4€50/ par enfant/par mercredi
Sans ATL		Quotient familial > à 700	5€/ par enfant/par mercredi

Après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR, et 2 abstentions (Brice SOULIVONG et le pouvoir de Nadine CAREL) le Conseil municipal, **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour le service d'accueil du mercredi qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2026 pour les inscriptions de l'année scolaire 2026-2027.

Fait à Orval le 28 mai 2026

Le secrétaire de séance


Yonis GBADAMASSI

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 2 juin 2026